

Séance du 17 juillet 2014

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 11 juillet 2014, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.

-oOo-

PRESENTS : M. Etchegaray, maire et président de séance ; Mme Durruty, M. Millet-Barbé, Mme Bisauta, M. Soroste, Mme Lauqué, M. Neys, M. Ugalde, M. Lacassagne, Mme Duhart, Mme Castel, Mme Martin-Dolhagaray, M. Aguerre, adjoints ; Mme Juzan, M. Esmieu, Mme Langlois, M. Salducci, M. Pocq, M. Arcouet, M. Lalanne, Mme Chabaud-Nadin, M. Salanne, Mme Brau-Boirie, Mme Meyzenc, M. Escapil-Inchauspé, Mme Taieb, M. Laiguillon, Mme Belbaraka, Mme Destin, M. Boutonnet, M. Murat, M. Uhaldeborde, Mme Capdevielle, Mme Picard-Felices, Mme Herrera Landa, M. Duzert, M. Etcheto, M. Iriart, M. Nogues, conseillers municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : Mme Candillier à Mme Taieb, Mme Aragon à Mme Capdevielle, M. Bergé à M. Etcheto.

SECRETAIRE : Mme Bensoussan.

-oOo-

Madame Martin-Dolhagaray présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

OBJET : EDUCATION ET VIE SOCIALE - Validation du Projet Educatif Territorial (PEdT) - 2014-2017.

Les dispositions prises dans le cadre de la réforme de l'aménagement des rythmes éducatifs, précisée dans le décret du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires, induisent de nouvelles articulations entre les temps familiaux, les temps scolaires et les temps récréatifs, sociaux, associatifs, sportifs, artistiques, culturels, passés en dehors de la famille et de l'école.

Aussi, à l'occasion de cette nouvelle organisation du temps scolaire, la ville de Bayonne a souhaité suivre les dispositions de la circulaire n°2013-036 du 20 mars 2013 relative au Projet Educatif Territorial (PEdT), qui invite les collectivités territoriales à mettre en œuvre une démarche formalisant le PEdT mentionné à l'article D. 521-12 du code de l'éducation.

Le PEdT s'appuie sur une « démarche partenariale avec les services de l'Etat concernés et l'ensemble des acteurs éducatifs locaux », permettant de « proposer à chaque enfant, un parcours éducatif cohérent et de qualité, avant, pendant et après l'école, organisant ainsi, dans le respect des compétences de chacun, la complémentarité des temps éducatifs ».

Le PEdT, qui s'inscrit dans le projet éducatif global de la Ville de Bayonne, vise à favoriser la réussite éducative et scolaire des enfants, à contribuer à leur épanouissement personnel et à promouvoir les droits des enfants, en se centrant sur les temps scolaires et périscolaires des enfants de 2 -11 ans.

Le Projet Educatif Territorial a été co-construit par tous les acteurs concernés par sa mise en œuvre. Il est donc le fruit d'une dynamique partenariale, initiée par la ville dès janvier 2013, et articulée autour d'ateliers pluridisciplinaires internes et externes :

- en interne, des groupes de travail composés de services municipaux et en particulier des agents intervenant dans les écoles sur différentes thématiques : accueil périscolaire, pause méridienne, petite enfance, élaboration du système d'inscription et politique tarifaire ;
- en externe, des réunions de travail structurées avec les partenaires éducatifs : les représentants de l'Education Nationale (Directeurs d'école, Inspection de l'Education Nationale) pour les ateliers maternelle et élémentaire, et aussi le tissu associatif (tout particulièrement avec les associations d'éducation populaire).

Plus précisément, le PEdT détaille la nouvelle organisation de la journée de l'enfant scolarisé en école publique maternelle ou élémentaire, dès la rentrée 2014, et explicite les nouvelles activités éducatives associées à l'école, et leurs modalités d'inscription, en confortant l'importante offre de propositions d'action éducative existantes sur les secteurs culturel, sportif, numérique...

A ce titre, un diagnostic a été réalisé en concertation avec l'ensemble des acteurs pour construire ce document prenant en compte les dispositifs existants (Contrat enfance-jeunesse, contrats locaux d'accompagnement à la scolarité, contrat éducatif local, accompagnement éducatif).

Le PEdT est conçu dans une logique évolutive sur la période de 2014 à 2017, avec une année transitoire de mise en œuvre durant l'année scolaire 2014/2015 qui permettra de mesurer la pertinence des choix et d'observer si les dispositifs et offres d'activités existantes doivent être adaptés voire redéployés avec la mise en œuvre de la réforme de l'aménagement des rythmes.

Afin d'en accompagner la mise en œuvre, et d'en assurer le suivi et l'évaluation, un groupe de pilotage et un groupe de travail partenarial sont mis en place à l'initiative de la Ville pour la durée du projet, à savoir 3 ans, à compter de la rentrée 2014.

L'avant-projet de PEdT a été débattu et validé par le comité de pilotage réuni le 28 mai 2014, auquel participent tous les partenaires institutionnels (Caisse d'allocations familiales, Direction départementale de la cohésion sociale, l'Education nationale, GIP-DSU).

Le projet a été transmis le 31 mai 2014 à la direction des services départementaux de l'éducation nationale et à la direction départementale de la cohésion sociale. Le projet a été soumis à l'examen du Groupe d'appui départemental à la mise en œuvre des rythmes éducatifs des Pyrénées-Atlantiques, le 16 juin 2014.

Il est proposé au conseil municipal :

- de valider le projet éducatif territorial pour la période 2014/2017 (reproduit en annexe), qui formalise l'engagement contractuel de la ville de Bayonne, du préfet, du DASEN par délégation du recteur et des autres partenaires,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de mise en œuvre du projet éducatif territorial ci-annexée.

M. Murat, M. Uhaldeborde, Mme Capdevielle, Mme Picard-Felices, Mme Herrera Landa, M. Duzert, M. Etcheto ne participent pas au vote.
M. Iriart et M. Noguès s'abstiennent.

Adopté à la majorité.